

Michel FODIMBI
Centre de Recherche et d'Innovation
sur le Sport (CRIS)
Université Lyon I.

Enseigner et animer les APA aux personnes en situation d'exclusion sociale.

In « Enseigner et animer les activités physiques adaptées », Alain Varray, Jean Bilard, Grégory Ninot, Dossier EPS n°55, Editions Revue EPS, 2001.

La mise en relation entre Activité Physique Adaptée et exclusion sociale, pose la question de l'action de cette pratique et de façon plus générale des sports pour aider ou favoriser l'intégration sociale. Aux discours militants pour lesquels le sport est naturellement intégrateur parce qu'il serait d'essence humaniste, s'opposent ceux qui dénoncent le sport comme véhicule idéologique moderne, et ceux qui considèrent cette activité comme une production et une activité sociale parmi d'autres (sans qualités par essence). C'est selon cette troisième perspective que seront envisagées les pratiques sportives dans le cadre de l'APA, avec comme souci d'expliquer la mise en rapport des caractéristiques et/ou besoins des personnes en situation d'exclusion, et des pratiques physiques.

Il peut paraître paradoxal d'envisager la place des Activités Physiques Adaptées (au lieu des sports) à propos de l'exclusion sociale. Ce paradoxe n'est qu'apparent, non pas qu'il faille nécessairement considérer que les personnes en situation d'exclusion relèvent d'un handicap social (notion difficile à cerner), mais parce que l'utilisation des pratiques sportives dans ce cadre, comme dans les autres développés dans cet ouvrage, nécessite d'une part une réflexion sur la portée et les limites de leur action, et d'autre part exige des adaptations pédagogiques. En ce sens c'est bien d'Activités Physiques Adaptées qu'il s'agit, et non point de sports entendus au sens de pratiques ayant leurs objectifs et finalités propres.

1. L'exclusion sociale.

1.1 Qu'entend t-on par exclusion sociale?

L'apparition dans les années 80 de phénomènes tels que le chômage de longue durée, les problèmes des banlieues, la découverte des Sans Domicile Fixe, les difficultés d'insertion des jeunes, l'apparition de nouvelles formes de pauvreté, a progressivement polarisé le débat social autour du rejet et de la précarisation d'une fraction de plus en plus grande de la société française. Aux concepts les plus fréquemment utilisés, ceux de ségrégation, d'intégration, d'insertion, de crise du lien social, s'est rajouté à partir des années 90 celui d'exclusion sociale.

Selon Paugam (1996)¹, le développement de ce concept correspond à la prise de conscience d'une menace, d'une vulnérabilité qui pèse sur des franges de plus en plus nombreuses de la population et à l'idée qu'il existe des processus pouvant conduire à cette situation extrême. Weinberg(1996) propose la définition suivante : «Le terme exclusion peut s'appliquer de façon très générale à tous les processus sociaux de mise à l'écart. On parle alors d'exclusion à propos de l'échec scolaire, du racisme, du chômage, de la précarisation, de la pauvreté, des handicapés, de la vieillesse, de ségrégation spatiale urbaine²».

Le concept d'exclusion renvoie donc plus à un processus qu'à un état: on « parle d'exclusion et non d'« exclus » » comme un terme désignant une frange bien identifiée de la population. A travers la notion d'exclusion les chercheurs veulent mettre en évidence les processus par lesquels certains individus se retrouvent plus ou moins écartés du travail, de la protection sociale, de l'école³». En

¹ PAUGAM (S.), « La constitution d'un paradigme », in PAUGAM (S.), (dir) *L'exclusion. L'état des savoirs*, Éditions La Découverte, Paris 1996, p. 15.

² WEINBERG (A.), « Lien social : Fracture ou fragmentation », in *Le lien social en crise?*, Revue Sciences Humaines Hors Série n°13 1996.

³ PAUGAM (S.), « L'Exclusion, Etat des recherches », in *Le lien social en crise?*, Revue Sciences Humaines Hors Série n°13 1996.

parlant de processus l'exclusion est envisagée dans une perspective historique et biographique. Ce sont les trajectoires sociales des personnes qui sont considérées et pas seulement leur situation à un moment donné. Le concept d'exclusion indique le cheminement de certaines catégories de personnes, qui par suite notamment de la perte d'emploi (et/ou de la difficulté d'en (re)trouver), cumulent difficultés et handicaps. Cette situation conduit à une rupture progressive des liens sociaux. « Décrire l'exclusion, c'est (donc) s'attacher avant tout à comprendre les processus par lesquels des personnes dans une situation donnée, glissent progressivement en dehors des modes dominants des échanges économiques et des relations sociales⁴».

Cependant si le développement de ce concept correspond à une préoccupation relativement récente, la problématique de l'exclusion sociale sera envisagée ici sans la dissocier de celles de la socialisation, de l'intégration et de l'insertion sociale⁵, en considérant ces phénomènes dans la perspective qui est envisagée ici, comme étant liés.

1. 2. Qui est concerné par l'exclusion sociale?

Pour Xiberras⁶ le nombre de catégories de personnes touchées par l'exclusion est grand, et elle rajoute à celles décrites par Lenoir⁷ (personnes âgées, handicapés et inadaptés sociaux c'est à dire les jeunes en difficulté, les isolés, les suicidaires, les drogués, les alcooliques...), d'autres catégories produites par des processus d'exclusion comme par exemple le racisme, le chômage et leurs conséquences.

Phénomène à la fois structurel et biographique, produit du fonctionnement des institutions principales de la vie économique et sociale ainsi que des trajectoires individuelles, véritable construction sociale l'exclusion est complexe et plurielle. En ce sens, on ne peut l'envisager en fonction de catégories de personnes qui possèderaient des caractères sociaux particuliers qui feraient d'elles des exclus. Le recours à une vision duale de la société, permettant de distinguer ceux qui sont en marge (et qui auraient des caractéristiques particulières), d'avec ceux qui sont inclus (et qui auraient les caractéristiques requises), ne correspond pas à la réalité comme le montrent les différentes études menées. Si l'on prend l'exemple des personnes handicapées, on peut constater « tant sur le plan des revenus (allocations spécifiques, prises en charge diverses, quand même on peut regretter leur faiblesse) que sur le plan relationnel (associations nombreuses, forte solidarité familiale, etc.), (qu'elles) font l'objet de prises en charge et d'aides qui interdisent de les considérer globalement comme des « exclus »⁸». L'exclusion ne concerne les personnes handicapées que pour des cas particuliers, et elle est généralement indépendante des déficiences spécifiques.

Mais s'il n'est pas possible de définir une catégorie d'exclus potentiels (selon quels critères?), cela ne veut pas dire pour autant que tout le monde peut être concerné. Les recherches effectuées montrent qu'il existe des facteurs de fragilité sociale dont le cumul peut mener à l'exclusion sociale : absence de diplôme, faibles revenus, chômage, absence de logement, état de santé dégradé. Cette difficulté de délimitation de l'exclusion rend délicate l'estimation du nombre de personnes concernées qui selon les critères retenus varie entre un et huit millions de personnes⁹.

2. Les caractéristiques et les besoins des personnes en situation d'exclusion sociale: aspects physiologiques, psychologiques et sociologiques.

Le développement des pratiques sportives ou adaptées pour des personnes en situation d'exclusion sociale s'est fait dans la double direction de la prévention et de l'aide, et selon trois destinations : les jeunes en difficulté sociale des banlieues défavorisées, et plus récemment les chômeurs et les personnes âgées. Toutes ces personnes sont concernées par l'exclusion sociale mais selon des modalités différentes; ainsi les grands objectifs recherchés par la pratique des APA diffèrent : pour les jeunes il s'agit d'une aide à l'insertion sociale, pour les chômeurs on recherche la restauration

⁴ MAZEL (O.), *L'Exclusion, Le social à la dérive*, Le Monde Éditions 1996.

⁵ Le terme insertion sociale tend à se substituer à celui d'intégration sociale à partir du moment où le procès quasi naturel d'intégration par le travail devient défaillant. Il indique la mise en place d'action visant à aider ce processus.

⁶ XIBERRAS (M.), *Les théories de l'exclusion*, Meridiens Klingsieck, 1993.

⁷ LENOIR (R.), *Les exclus. Un français sur dix*, Seuil, 4^e éd., 1989.

⁸ STICKER (H. J.), « Handicap et exclusion. La construction sociale du handicap », in MAZEL (O.), *L'Exclusion, Le social à la dérive*, Le Monde Éditions 1996.

⁹ Voir à ce sujet « Moins de pauvres, plus d'exclus », in MAZEL (O.), *L'Exclusion, Le social à la dérive*, Le Monde Éditions 1996.

de la confiance en soi, et pour les personnes âgées, c'est leur réinscription dans des réseaux sociaux qui est visée.

2.1 Les jeunes des banlieues défavorisées

Parler de manière générale d'exclusion à propos des jeunes des banlieues défavorisées est très certainement excessif, et ce d'autant plus que la majorité d'entre eux est scolarisée, et donc théoriquement soumise à une institution sociale dont l'objectif est précisément de permettre l'intégration sociale. Pourtant dans ces lieux qui ont pu être qualifiés de « quartiers d'exil » (Dubet, Lapeyronnie 1992) se trouvent rassemblés par la conjonction de facteurs sociaux et économique, des personnes qui cumulent les difficultés sociales. Cet agrégat de particularités sociales génère des frustrations qui devenant insupportables, sont à l'origine des troubles et émeutes qui émaillent l'histoire de ces banlieues. La précarisation des individus, leur difficulté à trouver un emploi, l'affaiblissement de la croyance dans les principales valeurs qui fondent la société, fragilisent le ciment social. Les pratiques « d'exclusion douce » (Bourdieu 1993) jouées par l'institution scolaire¹⁰, renforcent le discrédit qui touche aux principales institutions, et entraîne progressivement le rejet de toute forme d'autorité ou d'Etat. Tout ceci entraîne une partie des jeunes vers la « galère » (Dubet, Lapeyronnie 1992), c'est à dire de la désorganisation sociale vers l'exclusion et la « rage ».

L'intervention sociale dans les quartiers difficiles doit être envisagée en fonction de choix politiques¹¹ et pour des objectifs de cohésion sociale dont il n'est pas possible de rendre compte ici. L'utilisation des pratiques sportives ne peut être comprise que dans une perspective d'action bien plus large. Employés seuls, les sports ne représentent comme le fait très justement remarquer Brohm qu'un enfermement dans une « idéologie caritative (qui) vise à encadrer et à amuser les jeunes défavorisés par des stages et des loisirs sportifs, des compétitions et des animations en tous genres pour calmer, pacifier, occuper, prévenir¹² ».

2.1.1 Sport et intégration sociale

Quels sont les objectifs et selon quelles conceptions utilise-t-on généralement les sports dans le cadre de l'intégration ou de l'insertion sociale? Le recours aux pratiques sportives à des fins d'intégration est déjà ancien¹³. Cependant la mise en place de dispositifs anti-étés-chauds à partir des années 1982 - 1983 à la suite d'émeutes urbaines dans des banlieues de la région lyonnaise, a renforcé la place occupée par les sports dans un dispositif à finalités socio-politiques. Plus qu'une occupation empêchant les jeunes de faire des rodéos et d'incendier des véhicules, le sport a été promu au rang de moyen aidant à l'intégration sociale. En définissant cette dernière comme un processus qui permet à une personne de devenir un acteur social à part entière, elle suppose une socialisation selon les valeurs et les normes de la société à intégrer. « La socialisation désigne les processus par lesquels les individus s'approprient les normes, valeurs et rôles qui régissent le fonctionnement de la vie en société. Elle a deux fonction essentielles : favoriser l'adaptation de chaque individu à la vie sociale et maintenir un certain degré de cohésion entre les membres de la société ¹⁴ ».

Les constats sociologiques et les premières études faites sur les jeunes des banlieues attribuaient généralement la cause des violences urbaines à un déficit de socialisation, à un manque de repères, à la déliquescence du lien social. Dans cette perspective, la pratique du sport au sein d'associations ou dans des dispositifs municipaux, a été considérée comme un facteur de socialisation, c'est à dire comme permettant la mise en place du lien social sociétaire. Au delà de cet objectif de socialisation se trouve également le souci de mise en place d'une culture commune, comprise ici sur le plan des pratiques sportives par l'adoption par les jeunes des sports institutionnels. Considérés comme relevant de formes anomiques, les sports de rue quant à eux sont généralement perçus comme possédant et transmettant des règles sociales caractéristiques des « banlieues », et favorisant la mise en place de liens sociaux de type communautaire (qui s'opposent au lien sociétaire, garant de l'unité sociale). Le recours aux sports institutionnels est donc conçu selon un double objectif de socialisation et de mise en place de référents culturels nationaux. De plus s'adressant bien souvent à des jeunes

¹⁰ Lire à ce sujet BOURDIEU (P.), CHAMPAGNE (P.), « Les exclus de l'intérieur », in BOURDIEU (P.), et coll, *La Misère du Monde*, SEUIL, Paris 1993, pp. 597-603.

¹¹ Lire à ce sujet DUBET (F.), LAPEYRONNIE (D.), *Les quartiers d'exil*, Seuil, Paris 1992 et plus particulièrement le chapitre « Politique et politiques locales » pp. 199-228.

¹² BROHM (J. M.), « Pernicieuse idéologie » in *Le Sport c'est la Guerre*, Revue Manière de Voir n°30, Le Monde Diplomatique, Paris, 1996, pp.75-78.

¹³ La gymnastique et les sports sont utilisés dès le XIX^e siècle pour intégrer. Voir à ce sujet, ARNAUD (P.), *Le militaire, l'Ecolier, le Gymnaste*, PUL, Lyon, 1991.

¹⁴ ETIENNE (J.), et coll, Dictionnaire de sociologie, Hatier, Paris 1995, p. 170.

d'origine étrangère pour lesquels l'intégration sociale passe par l'adoption des principales valeurs républicaines, (de laïcité, de civisme et de citoyenneté), les sports deviennent ainsi les supports de l'acculturation républicaine.

Un certain nombre de critiques¹⁵ ont été adressées à l'encontre de cette perspective normative et fonctionnaliste où l'intervention sociale se donne pour principal objectif de faire passer les jeunes sportifs des pratiques « informelles » aux pratiques sportives institutionnalisées. Cette approche qui considère le jeune des quartiers défavorisés comme un incompetent social et civique, dévalorise ses productions culturelles et ses modes de vie et renforce la stigmatisation dont il est victime.

2.1.2. Caractéristiques psycho-sociologiques

Définir les principales caractéristiques psycho-sociologiques de ces jeunes pose bien évidemment le problème sous-jacent de la normalité. Il ne saurait être question de considérer que l'exclusion sociale produit des fonctionnements psychiques ou sociaux anormaux. Comme l'écrivent Ongaro et Basaglia, « normal - anormal par rapport à quoi? Les comportements normaux sont ceux qui épousent les valeurs de la classe dominante et qui obéissent aux paramètres qu'elle a établis de manière à ce qu'ils répondent directement à ses besoins. Le comportement anormal ou perturbé serait donc, par définition le comportement de qui ne trouve pas dans les valeurs qui lui sont imposées une réponse à ses propres besoins¹⁶ ». Cependant il faut considérer que l'exclusion est productrice d'effets psychopathologiques, qu'elle génère des souffrances psychiques et morales, qu'elle a des répercussions sur la santé physique et mentale. Mais de manière opposée il faut savoir qu'elle conduit aussi à l'émergence de nouvelles formes de solidarités, qu'elle est productrice de nouvelles morphologies sociales¹⁷, et qu'elle peut déboucher sur une redéfinition des normes séparant l'exclus de l'inclus.

Les caractéristiques comportementales le plus souvent relevées sont : conduites à risques, toxicomanies, petite délinquance (vols, rackets), incivilités, violences verbales et physiques, rejet des formes institutionnelles de l'autorité, instabilités, manque de confiance en soi, difficultés dans la construction identitaire, sentiment d'incertitude profonde sur le présent et l'avenir, capital culturel faible, situation d'échec scolaire ou engagements dans des filières scolaires dévalorisées.. Mais aussi solidarité avec les pairs, rejet des attitudes xénophobes et racistes, sentiment de faire partie d'un ensemble social (les jeunes), affirmation du droit d'exister et du droit à la différence, construction de formes d'expression, de pratiques sportives et culturelles ayant un sens anthropologique (rapp, graffs, sports de rue ...)

L'intervention par les APA doit prendre en compte ces deux dimensions associées, pour ne pas se transformer en entreprise de normalisation sociale laquelle aurait toutes les chances d'échouer.

2.1.3. Objectifs recherchés, moyens et évaluation

On peut regrouper les diverses utilisations des pratiques sportives et de l'APA auprès des jeunes des quartiers difficiles selon trois grandes perspectives : psycho-éducative, socio-éducative et socio-politique.

La perspective psycho-éducative définit ses objectifs en relation avec la sphère des conduites et des comportements individuels. Il s'agit d'actions ayant des visées éducatives ou rééducatives, en fournissant des repères comportementaux et moraux et en aidant à la construction identitaire. Empêcher les passages à l'acte, lutter contre les conduites ordaliques (voir plus loin), amener le jeune à une construction identitaire moins conflictuelle ou déstructurée...

Les perspectives socio-éducatives et socio-politiques définissent leurs objectifs plus en relation avec les aspects sociaux et politiques des comportements. Socialisation, reconstruction du lien social, mise en place des valeurs sociétares, sont les principaux éléments recherchés.

¹⁵ Lire à ce sujet, CHANTELAT (P.), FODIMBI (M.), CAMY (J.), *Sports de la Cité, Anthropologie de la jeunesse sportive*, L'Harmattan, Paris 1996, et « Les pratiques sportives auto-organisées sont-elles moins socialisantes que le sport institutionnalisé? », in *Les enjeux de la pratique sportive dans la cité*, actes du colloque Union Sportive Léo Lagrange, Paris 1997, pp. 5-7.

¹⁶ ONGARO (F.), BASAGLIA (F.), « Les fonctions de relations sociales », in PIAGET (J.), MOUNOUD (P.), BRONCKART (J. P.), (dir.), *Psychologie*, Encyclopédie de la Pléiade, Gallimard, Paris 1987, p. 1149.

¹⁷ Voir à ce sujet les travaux des sociologues de la déviance, BECKER (H.), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985, GOFFMAN (E.), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit 1975, et les sociologues de la postmodernité, MAFFESOLI (M.), *Le temps des tribus*, Méridiens Klingsieck, Paris 1988.

Le tableau résume les principaux objectifs recherchés.

Tableau 1: Les principaux objectifs de l'APA aux jeunes en difficulté sociale

| Perspective Public | Psycho-éducative | Socio-éducative | Socio-politique |
|------------------------------|---|--|--|
| Jeunes en difficulté sociale | <ul style="list-style-type: none"> - prévention et réduction des conduites déviantes et à risques - instauration de règles morales et d'un système de règles de conduite - soumission à l'autorité et à la loi - (re)construction identitaire - actions sur la sphère affective - gestion des pulsions, actions sur l'inconscient - effets sur la santé physique | <ul style="list-style-type: none"> - socialisation - mise en place du lien social sociétaire - passage d'une logique d'affiliation à une logique d'accomplissement - inscription des activités sportives dans un projet de vie - instauration de règles de vie - donner un sens à la vie | <ul style="list-style-type: none"> - réduction de la "fracture sociale" et maintien de la paix dans les quartiers difficiles - accès à une forme de culture "cultivée" - mise en place des principales valeurs de la société - mise en place d'une culture commune - éducation à la laïcité, au civisme et à la citoyenneté - légitimation d'un "ordre des choses" |

Le tableau ci-dessous regroupe les activités les plus couramment utilisées. Dans une enquête faite en 1991¹⁸, il était apparu que les animateurs municipaux privilégiaient les activités pratiquées sur place, tandis que les animateurs des associations valorisaient davantage les activités éloignant le jeune de son quartier, escalade, plein air, randonnées etc.

De nombreuses activités sont programmées. Par delà l'intérêt qu'elles peuvent présenter sur plan éducatif (type d'interaction qu'elles nécessitent, ou type de conflit à résoudre), et qui est un élément du choix, les activités sont souvent programmées en fonction des compétences des animateurs, des installations disponibles et des subventions accordées.

Tableau 2 : Activités les plus couramment proposées

| Perspective Public | Psycho-éducative | Socio-éducative | Socio-politique |
|------------------------------|--|---|-------------------------|
| Jeunes en difficulté sociale | Escalade Combat, haltérophilie Sports collectifs | Escalade, sports de plein air Sports collectifs Combat, haltérophilie Natation | Tous les sports de club |

Les interventions auprès des jeunes difficiles revêtent diverses formes. Il s'agit d'animations faites régulièrement et/ou ponctuellement (pour l'organisation de tournois inter-quartiers par ex.), assurées par des intervenants municipaux, par des centres sociaux, par des M.J.C., des maisons de quartier, mais aussi par des associations ayant une orientation sociale (ex l'Union Sportive Léo Lagrange ou l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique). Il est à remarquer que les objectifs socio-politiques sont essentiellement assurés par l'inscription (au réel et au figuré) du jeune dans un club sportif (considéré comme étant la société en miniature). Sur ce plan les clubs sont inclus dans le dispositif général d'intervention par les sports (ici la notion d'APA est absente).

Tableau 3 : Modalités de l'intervention

| Perspective Public | Psycho-éducative | Socio-éducative | Socio-politique |
|------------------------------|---|--|---------------------|
| Jeunes en difficulté sociale | <ul style="list-style-type: none"> - Animations de quartier - Centres sociaux, etc. - Associations | <ul style="list-style-type: none"> - Animations de quartier - Centres sociaux, etc. - Associations - Pratiques de club | - Pratiques de club |

Principes d'intervention et évaluation :

¹⁸ CLEMENT (M.), FODIMBI (M.), DUFOUR (A.), « Activités sportives et insertion sociale » in PARISOT (D.), *Sport et Insertion sociale*, Actes du colloque de Villeurbanne Union Sportive Léo Lagrange, Lyon 1992.

Les principes d'intervention auprès des jeunes en difficulté doivent tenir compte du fait que l'exclusion sociale et la stigmatisation sont des processus symboliques qui se définissent selon deux points de vue opposés. Ici encore plus qu'ailleurs il faut témoigner d'un respect de l'autre. Les principes d'intervention qui suivent ont été entièrement repris à Simoneau¹⁹ :

- prioriser la personne, c. a. d. se mettre à l'écoute des jeunes dans leur globalité, donner la priorité à la personne humaine, refuser les images produites par les statistiques de criminalité et de violence, car ces comportements ne sont que les révélateurs de situations sociales,
- respecter les jeunes pour ce qu'ils sont, essayer de les comprendre,
- prêcher l'exemple, avoir une cohérence entre les discours et les actes,
- reconnaître le droit à l'apprentissage et à l'erreur, accompagner sans juger, et sans tenter de soustraire les jeunes aux conséquences de leurs gestes.
- confier des responsabilités, faire confiance,
- reconnaître le droit au plaisir,
- proposer des espaces accueillants, se donner pour objectifs d'aider et de s'adapter aux clientèles marginales et non l'inverse.
- orienter l'activité sportive par le plaisir plutôt que par la performance.

Sur le plan de l'évaluation, elle ne peut se définir par rapport aux objectifs généraux d'insertion sociale. Comme le fait remarquer Simoneau, « il reste difficile de démontrer scientifiquement et de mesurer la portée préventive de notre action à moyen et long terme²⁰ ».

On se contentera d'une évaluation plus restreinte qui porte sur les comportements au cours de la pratique, par exemple sur les objectifs techniques recherchés. Celle-ci permet à l'animateur de mesurer l'implication du jeune dans l'action, et fournit à ce dernier des informations rétroactives qui indiquent ses progrès, permettent de réajuster sa conduite et de baliser (par rapport aux objectifs) le cheminement à suivre. En ce sens cette évaluation formative constitue une dimension du processus d'intervention par les APA.

2.1.4. Les effets des pratiques

Ne seront présentés ici que quelques auteurs qui illustrent les perspectives indiquées.

Sur un plan thérapeutique et psycho-éducatif Dolivet²¹ propose des actions visant à faire passer les jeunes des risques ordaliques aux risques dynamique. Les jeunes recherchent un sens à leur vie dans les activités à risques²². Les conduites ordaliques sont celles où la mort est risquée, en rendant l'autre (le Dieu, la société...) responsable. Le jugement « l'ordâl » étant dû à l'autre, l'individu n'est plus qu'objet. « Contre les suicides et contre toutes les conduites ordaliques de notre société (délinquance, toxicomanie, vitesse, etc...), il faut replacer le risque dynamique contre le risque ordalique : c'est à dire le risque que quelqu'un prend afin d'augmenter le sens du réel pour lui-même et la société, plutôt que le risque ordalique où l'on attend que les autres tranchent à notre place (...) Donc l'épreuve surmontée et partagée avec autrui en investissant le corps et sa psychologie, apporte un surcroît de sens²³ ».

Ici, la pratique des sports à risques consiste à rendre le sujet responsable de son corps, c'est un passage du statut d'objet à celui de sujet. Cependant on peut considérer que les mises en situations de danger ne sont pas suffisantes en soi pour induire des modifications des attitudes. Elles doivent être inscrites dans une démarche d'ensemble, car comme l'indique Defrance²⁴ « aller au Népal, faire une course de haute montagne, peut sembler séduisant et permettre à un jeune de se remobiliser dans une aventure exigeante qui l'oblige à exercer sa volonté et produire des efforts. Il aura incontestablement vécu là une expérience forte, mais au prix de quels efforts et de quelle souffrance? Mais qui aura la compétence pour l'aider à la comprendre, lui donner un sens et la surmonter? Que faire de la désillusion, de retour dans la cité, toujours en échec scolaire ou au chômage? ».

¹⁹ SIMONEAU (J.P.), « Délinquances et marginalités », in BROYER (G.) dir, *Sport et Insertion*, Sixièmes Entretiens Jacques Cartier, Bulletin de Liaison du CNDT, Lyon 1994, pp. 252-262.

²⁰ SIMONEAU (J.P.), article cité p. 257.

²¹ DOLIVET (P.), « Risques ordaliques contre risques dynamiques » in ANSTETT (M.), SACHS (B.), *Sports, Jeunesse et logiques d'insertion*, La documentation française, Paris 1995, pp. 163-175.

²² Voir également LE BRETON (D.) « Comportements à risque des jeunes générations, Aspects anthropologiques » in *Sport et Insertion*, Sixièmes Entretiens Jacques Cartier, op. cit. pp. 192-200.

²³ DOLIVET (P.), article cité pp. 165-166.

²⁴ DEFANCE (M.), « Education, sport et insertion » in ANSTETT (M.), SACHS (B.), op. cit. p 47.

Jean-Paul Callède²⁵ a développé un modèle interprétatif des comportements des jeunes au moyen d'une matrice de dispositions culturelles.

Registre(s)

| | | être | faire | |
|----------------------------|---------------|----------------------------------|-------------------------------------|---|
| Niveaux de référence | pour soi-même | EXPRESSION (individuelle) | ACQUISITION (personnelle) | accomplissement (+) "individualisme" (-) |
| | en groupe | COMMUNICATION (participation) | COOPERATION (spéc. des tâches) | affiliation (+) "collectivisme" (-) |
| | | expressif (+) "fusionnel" (-) | opératoire (+) "fonctionnel" (-) | |

d'après Callède 1994

« Pour traiter des sociabilités sportives, deux dimensions sont particulièrement importantes à considérer. Les logiques d'accomplissement, qui renvoient à des pratiques sportives individuelles ou individualisantes, caractérisent généralement les catégories sociales occupant une position sociale plutôt haute dans la structure sociale. Les logiques d'affiliation, qui concernent des pratiques collectives ou de groupe, caractérisent généralement les catégories sociales en position plutôt basse dans la structure sociale²⁶ ».

Pour Callède la construction de l'identité sociale par le processus de socialisation est une dynamique d'adaptation de la personne à l'environnement social. Les sports des « banlieues » sont considérés comme étant des formes d'expression culturelles minimales, et l'insertion sociale exige une adaptation sociale selon des normes culturelles différentes. La socialisation par la pratique sportive doit se situer dans un processus de formation et d'autonomisation, car « sans itinéraire d'apprentissage et d'intériorisation des rôles et des statuts le sport s'appauvrit. Sans règles et sans obligations bien comprises, le sport s'appauvrit. Sans possibilité d'ouverture sociale, le sport se confine dans une sous-culture²⁷ ». La pratique des sports institutionnalisés représente ainsi une forme d'inculcation, de transmission de savoirs et savoir-faire « dans des systèmes de référence explicitement ou implicitement exprimés dans des contextes d'activités²⁸ ».

Irlinger considère que l'intérêt du sport comme moyen d'intégration social vient du fait que « la pratique et la consommation de sport comme spectacle, notamment télévisé, sont (...) susceptibles d'engendrer un sentiment d'appartenance à une société, à une culture. Cette caractéristique peut faire du sport un vecteur utile pour un travail d'intégration, vecteur d'autant plus précieux qu'il semble dans sa pratique fonctionner comme facilitateur relationnel²⁹ ».

L'intégration sociale par le sport doit permettre aux jeunes de passer de leurs « ghettos sportifs » sur « d'autres formes et d'autres institutions de pratique sportive ». Irlinger envisage deux voies possibles :

- la prise en charge par le jeune de sa propre pratique (appropriation des pratiques et acceptation des sacrifices, prises d'initiatives)
 - l'animation sportive dans les cités conçue comme étape vers la pratique de club.
- « L'intégration sociale commencerait somme toute logiquement, par l'intégration dans les institutions sportives³⁰ ».

²⁵ CALLEDE (J.P.), « Les sociabilités sportives, essai de caractérisation sociologique » in *Sport et Insertion*, Sixièmes Entretiens Jacques Cartier, op. cit. pp. 58-74

CALLEDE (J.P.) « Intégration sociale et expressions identitaires » in *Sport et Insertion des Jeunes*, Actes de la 4ème université sportive UFOLEP-USEP, UFOLEP-USEP 1977, pp. 37-49.

²⁶ CALLEDE (J.P.), article cité, in *Sport et Insertion*, Sixièmes Entretiens Jacques Cartier, op. cit. p. 69.

²⁷ CALLEDE (J.P.), article cité, in *Sport et Insertion des Jeunes*, Actes de la 4ème université sportive UFOLEP-USEP, p. 50.

²⁸ CALLEDE (J.P.), *ibid.*

²⁹ IRLINGER (P.), « Sens de la règle dans les clubs sportifs et dans la cité » in *Du stade au quartier, le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes*, SYROS, Paris 1993, p. 134.

³⁰ IRLINGER (P.), article cité, p. 138.

Il faut remarquer que ces approches méconnaissent la dimension anthropologique des sports privilégiés par une grande partie des jeunes des banlieues. Au lieu de concevoir la socialisation comme un seul processus de normalisation culturelle, il faut réintroduire ses dimensions ludiques. Ainsi les sports de rue ne sont plus considérés comme entretenant la désorganisation sociale, mais deviennent un moment de la socialisation des jeunes. « La socialisation passe (...) à la fois par l'inscription dans un projet individuel ou collectif (sportif, culturel...) et par la présence au monde, par le fait de « jouir » des relations sociales sans autre finalité que le jeu lui-même³¹ ».

2.2 Les chômeurs de longue durée, et les personnes âgées.

L'intervention par les APA auprès des chômeurs de longue durée et des personnes âgées dans le cadre de l'exclusion sociale est plus récente et moins développée que celle concernant les jeunes.

2.2.1. Caractéristiques psycho-sociologiques

L'élément commun et caractéristique du processus d'exclusion sociale chez les chômeurs et les personnes âgées est le développement du sentiment d'inutilité sociale. L'identité sociale est essentiellement rapportée à la norme générale de l'emploi. La perte de ce dernier, soit pour des causes économiques soit par le départ à la retraite, affectent de manière profonde les personnes. Alors que la retraite peut être préparée et faciliter la transition entre deux statuts sociaux (de celui d'actif à celui du retraité), rien ne prépare au choc de la perte du travail. Cette remise en question de l'identité sociale génère des effets sur les plans psychiques et relationnels. Dépressions, replis sur soi, perte de confiance en soi (renforcée par l'échec de la recherche d'emploi), culpabilisations diverses (les représentations sociales dévalorisent le chômeur - celui qui profite du travail des autres -), déstructuration de la cellule familiale, suicides, sont autant d'indicateurs de la souffrance morale. Contrairement aux jeunes où l'exclusion débouche souvent sur une extériorisation de la frustration se traduisant par des violences dirigées vers des symboles, les chômeurs et les personnes âgées retournent la souffrance contre elles-mêmes. Ce processus de déstructuration psychique et sociale conduit également à une diminution des capacités d'adaptation physique par une instauration progressive d'une hypokinésie tendant à devenir chronique. A une désadaptation sociale se surajoute une désadaptation physique.

Pour les chômeurs, l'APA est envisagée dans une perspective à la fois de reconstruction identitaire et dans une perspective d'amélioration de la santé. Il s'agit de restaurer la confiance en soi, de valoriser les réussites, d'inscrire les activités physiques dans un projet personnel.

Les personnes âgées placées souvent en maison de retraite ressentent cette situation plus qu'une exclusion, comme une véritable relégation. Elles se considèrent parquées en attendant la mort. Le sentiment d'inutilité sociale débouche sur des ressentiments des frustrations, et se manifeste par le repli sur soi et l'arrêt de la vie relationnelle, par les agressions verbales, par le développement de caractères acariâtres. La pratique de l'APA doit permettre de restaurer le corps vécu, doit redonner le plaisir de l'activité physique et du jeu, doit faire passer de l'inaction et de l'immobilité au mouvement, au ludique et au sensible. Les APA peuvent devenir le support d'un projet de vie, d'une réinscription sociale, par les relations sociales engendrées et par la découverte d'activités donnant un sens phénoménologique. D'autre part les pratiques d'activité physique ont un impact sur la sphère physique, aident à retrouver l'équilibre, facilitent les déplacements, ont des effets généraux sur la santé. Cet ensemble devrait permettre leur développement car les APA concourent de manière importante à la qualité de vie des personnes âgées.

2.2.2. Objectifs recherchés, moyens et évaluation

Tableau 4 : Les principaux objectifs recherchés par les APA aux chômeurs et aux personnes âgées.

| | | | |
|--------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Perspective Public | Psycho-éducative | Socio-éducative | Socio-politique |
|--------------------|------------------|-----------------|-----------------|

³¹ CHANTELAT (P.), FODIMBI (M.), CAMY (J.), « Les pratiques sportives auto-organisées sont-elles moins socialisantes que le sport institutionnalisé? », in *Les enjeux de la pratique sportive dans la cité*, actes du colloque Union Sportive Léo Lagrange, Paris 1997, p 7.

| | | | |
|--------------------------|--|--|---|
| Chômeurs de longue durée | <ul style="list-style-type: none"> - restauration de la confiance en soi, revalorisation de l'image de soi - reconstruction identitaire - actions sur l'inconscient - développement d'une hygiène de vie - effets sur la santé physique - lutte contre l'hypokinésie | <ul style="list-style-type: none"> - maintien ou restauration du lien social - développement de l'hygiène mentale - restauration du sentiment d'utilité sociale, réinscription dans l'ensemble social - restauration de compétences sociales - développement de qualités relationnelles | <ul style="list-style-type: none"> - création de réseaux de solidarité - réinscription dans un système de valeurs dominant - acceptation des règles du jeu et légitimation de "l'ordre des choses" - (ré)inscription dans le secteur de la concurrence économique et sociale - développement de pratiques culturelles et de loisir |
| Personnes âgées | <ul style="list-style-type: none"> - effet sur la santé physique et mentale - réadaptation à l'effort - effets sur les facteurs cognitifs et affectifs - réhabilitation identitaire - restauration de fonctions relationnelles - actions sur l'inconscient | <ul style="list-style-type: none"> - maintien ou restauration du lien social - restauration du sentiment d'utilité sociale - réhabilitation de la personne en tant qu'acteur social | <ul style="list-style-type: none"> - création de réseaux de solidarité - maintien du lien inter-générationnel - gestion de sa vie - participation à la vie sociale et politique - participation aux pratiques culturelles et de loisirs |

Pour les chômeurs, les pratiques physiques utilisées sont variées. On ne recherche pas à mettre en relation tel ou tel sport par rapport au développement de telle ou telle capacité. Il s'agit de laisser le plus possible le choix de l'activité, cette dernière n'étant que le moyen de la mise en place d'une stratégie visant à replacer la personne dans un processus. Bui Xuan, Marcellini et Mikulovic³² décrivent trois étapes dans ce processus :

- un travail de mise en confiance, d'écoute, d'échange afin d'obtenir une réelle relation de sujet à sujet et non de formateur à formé,
- une sensibilisation du groupe aux bienfaits d'une mise en mouvement et aménagement d'un environnement favorable à l'expression de chacun,
- faire progresser les personnes dans une tâche donnée.

L'APA aux personnes âgées tient bien entendu compte de leurs caractéristiques physiologiques. Mais il s'agit avant tout de proposer des activités ayant un sens pour celui qui s'y adonne. Il faut préférer les formes ludiques aux exercices, car il s'agit d'utiliser l'activité physique dans un contexte de restauration des relations sociales. La personne âgée doit redevenir un acteur social, avoir à interpréter des situations et à jouer des rôles.

L'organisation de « rencontres sportives adaptées » mêlant jeunes et vieux, les déplacements vers d'autres lieux pour voir d'autres personnes (et pas seulement d'autres pensionnaires), représentent autant de moyens de réinscrire les personnes âgées dans le tissu des relations sociales.

Comme ces pratiques se situent dans une perspective d'émergence des capacités, il faudra ici encore pour leur évaluation se centrer sur des objectifs relatifs à la pratique elle-même, sans chercher à mesurer ses effets sur l'intégration sociale proprement dite. L'évaluation formative doit permettre aux personnes pratiquant l'APA, d'évaluer les progrès tant sur le plan quantitatif que sur le plan de l'adaptation du comportement.

Conclusion

« Le processus pédagogique, comme le processus thérapeutique, restaure le sujet dans sa dimension humaine³³ ». Tel est l'enjeu de l'intervention par les APA dans le cadre de l'exclusion sociale. Mais l'étude du processus d'exclusion met en évidence la complexité des facteurs engagés. Les actions permettant de réinscrire la personne dans l'ensemble social nécessitent la constitution d'équipes qui mêlent les compétences et agissent en synergie, l'APA n'étant qu'un élément d'un dispositif plus large. Elles ne sauraient toutefois se substituer à l'action politique qui seule peut avoir un effet sur les causes structurelles de l'exclusion sociale.

³² MARCELLINI (A.), BUI XUAN (G.), TURPIN (J. P.), « Au-delà du handicap: renouer avec la continuité de soi », et BUI XUAN (G.), MARCELLINI (A.), MIKULOVIC (J.), « Une action d'orientation et d'adaptation à l'emploi de travailleurs handicapés de longue durée: une expérience d'intervention par les APA », in *Revue SPIRALES* n° 11 CRIS, UFR-STAPS Université Lyon 1, 1997.

³³ BROYER (G.), « Sport et insertion, un conflit d'éthiques », in *Revue SPIRALES* n° 11, doc. cit., p. 20.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSTETT (M.), BERTRAND (S.), (dir.) Sports, Jeunes et logiques d'insertion, Paris, La documentation Française 1995.
- BECKER (H.), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- BOURDIEU (P.) *La misère du monde*, Paris, Seuil 1993.
- BROHM (J. M.), « Pernicieuse idéologie » in *Le Sport c'est la Guerre*, Revue Manière de Voir n°30, Le Monde Diplomatique, Paris, 1996.
- BROYER (G.), (dir.), *Sixièmes entretiens du centre Jacques Cartier, Colloque Sport et Insertion*, Lyon, Bulletin de liaison du CNDT, 1994.
- BUI XUAN (G.), MARCELLINI (A.), MIKULOVIC (J.), « Une action d'orientation et d'adaptation à l'emploi de travailleurs handicapés de longue durée: une expérience d'intervention par les APA », in *Revue SPIRALES* n° 11 CRIS, UFR-STAPS Université Lyon 1 1997.
- CALLEDE (J.P.), « Les sociabilités sportives, essai de caractérisation sociologique » in *Sport et Insertion*, Sixièmes Entretiens Jacques Cartier, Lyon, Bulletin de liaison du CNDT, 1994.
- CALLEDE (J.P.) « Intégration sociale et expressions identitaires » in *Sport et Insertion des Jeunes*, Actes de la 4ème université sportive UFOLEP-USEP, UFOLEP-USEP 1977.
- CLEMENT (M.), FODIMBI (M.), DUFOUR (A.), « Activités sportives et insertion sociale » in PARISOT (D.), *Sport et Insertion sociale*, Actes du colloque de Villeurbanne Union Sportive Léo Lagrange, Lyon 1992.
- CHANTELAT (P.), FODIMBI (M.), CAMY (J.), *Sports de la Cité, Anthropologie de la jeunesse sportive*, Paris, L'Harmattan 1996.
- CHANTELAT (P.), FODIMBI (M.), CAMY (J.), « Les pratiques sportives auto-organisées sont-elles moins socialisantes que le sport institutionnalisé? », in *Les enjeux de la pratique sportive dans la cité*, actes du colloque Union Sportive Léo Lagrange, Paris 1997.
- DEFRANCE (M.), « Education, sport et insertion » in ANSTETT (M.), SACHS (B.), *Sports, Jeunesse et logiques d'insertion*, La documentation française, Paris 1995.
- DUBET (F.), LAPEYRONNIE (D.), *Les quartiers d'exil*, Seuil, Paris 1992.
- DOLIVET (P.), « Risques ordaliques contre risques dynamiques » in ANSTETT (M.), SACHS (B.), *Sports, Jeunesse et logiques d'insertion*, La documentation française, Paris 1995.
- ETIENNE (J.), et coll, *Dictionnaire de sociologie*, Hatier, Paris 1995
- GOFFMAN (E.), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit 1975.
- LENOIR (R.), *Les exclus. Un français sur dix*, Paris, Seuil, 4^e éd. 1989.
- IRLINGER (P.), « Sens de la règle dans les clubs sportifs et dans la cité » in *Du stade au quartier, le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes*, SYROS, Paris 1993.
- LE BRETON (D.) « Comportements à risque des jeunes générations, Aspects anthropologiques » in *Sport et Insertion*, Sixièmes Entretiens Jacques Cartier, Bulletin de Liaison du CNDT, Lyon 1994.
- MARCELLINI (A.), BUI XUAN (G.), TURPIN (J. P.), « Au-delà du handicap: renouer avec la continuité de soi », in *Revue SPIRALES* n° 11 CRIS, UFR-STAPS Université Lyon 1 1997.
- MAZEL (O.), *L'Exclusion, Le social à la dérive*, Paris, Le Monde Éditions 1996.
- PAUGAM (S.), (dir) *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, Éditions La Découverte 1996.
- PAUGAM (S.), « L'Exclusion, Etat des recherches », in *Le lien social en crise?*, Revue Sciences Humaines Hors Série n°13, 1996.
- PIAGET (J.), MOUNOUD (P.), BRONCKART (J. P.), (dir.), *Psychologie*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, Gallimard 1987.
- SIMONEAU (J.P.), « Délinquances et marginalités », in BROYER (G.) dir, *Sport et Insertion*, Sixièmes Entretiens Jacques Cartier, Bulletin de Liaison du CNDT, Lyon 1994.
- STICKER (H. J.), « Handicap et exclusion. La construction sociale du handicap », in MAZEL (O.), *L'Exclusion, Le social à la dérive*, Le Monde Éditions 1996.
- WEINBERG (A.), « Lien social : Fracture ou fragmentation », in *Le lien social en crise?*, Revue Sciences Humaines Hors Série n°13 1996.
- VULBEAU (A.), (dir.), *Du Stade au Quartier, Le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes*, Paris, Éd. SYROS 1993
- XIBERRAS (M.), *Les théories de l'exclusion*, Paris, Méridiens Klingsieck 1993.

Bibliographie complémentaire :

ABRIC (J. C.), (dir.) *Exclusion sociale, insertion et prévention*, Paris, ÉRÈS 1996.

CASTEL (R.), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard 1995.